



Conseil général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2017, à la salle du Grand Conseil à Lausanne

Il est 19h30 quand **Mme Joëlle Tripod**, Présidente, ouvre la séance au sein du nouveau Parlement Vaudois. Elle remercie les membres présents ainsi que M. Alain Michaud (Conseiller et représentant de l'Omnibus). Avant de débiter, elle explique aux conseillers les aspects techniques qui seront utilisés durant le débat.

1. Appel

A l'appel de leur nom, 34 Conseillères et Conseillers répondent présents. 9 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé, dont sa lecture n'est pas requise, est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 08.06.2017

La lecture du dernier procès-verbal n'étant pas sollicitée et aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

4. Admissions – Démissions

La **Présidente** informe que trois personnes demandent leur admission. Il s'agit de **MM. Nicolas Delay, Manuel Martin et Laurent Waridel**. La **Présidente** s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membres du Conseil général et procède à leur assermentation.

5. Préavis municipal n° 05/2017 relatif au changement de l'éclairage public

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Philippe Nicole**, rapporteur, qui apporte les informations complémentaires suivantes :

- Le fait de remplacer les luminaires au sodium par des LED est un bon signal donné par la Commune. Il est aussi opportun de profiter de la subvention cantonale pendant qu'elle existe.
- La somme de CHF 52'000.- qui reste à investir après déduction du subside cantonal, semble raisonnable au regard des CHF 3'000.- d'économie annuelle escomptée.

La Commission tient à remercier **M. Bertrand Gaillard, Syndic** pour ses explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La **Présidente** invite ensuite la Commission ad'hoc à présenter son rapport. **M. Giancarlo Crescenzo**, rapporteur, ne relève pas de complément d'information et tient à remercier **M. Michel Greppin** de sa présence. La Commission recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.



La Présidente remercie les Commissions pour leur travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis 05/2017 est soumis au vote.

Décision :

Le préavis 05/2017 relatif au changement de l'éclairage public **est accepté par 35 oui et 1 abstention** par l'assemblée.

6. Préavis municipal 06/2017 relatif à la transformation de l'ancienne salle du Conseil général en bureau pour l'administration communale

La Présidente invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Philippe Nicole**, rapporteur, qui apporte les compléments d'informations suivants :

- Le regroupement des bureaux de l'administration dans un même lieu, apporte plus d'efficacité et de confidentialité à notre administration.
- L'estimation des coûts du projet, réalisée par le bureau d'architectes, paraît réaliste. En plus ces coûts sont couverts par les liquidités de la Commune.

La Commission tient à remercier **M. Nicolas Biselx** pour sa disponibilité et ses explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La Présidente invite ensuite la Commission ad'hoc à présenter son rapport. **M. Pierre Emmel**, rapporteur, apporte les informations complémentaires suivantes :

- La transformation de cette salle en bureau permet aux collaborateurs de la Commune de travailler dans de meilleures conditions.
- La Commission a pris bonne note que le coût maximum du projet de Frs 55'000.- est une estimation et que certains travaux pourront être effectués par l'employé communal.
- La variante 3 du projet, soit avec la plus grande zone d'accueil pour les citoyens a particulièrement plu à la Commission. Elle rend attentive la Municipalité au fait que le nouveau bureau communal qui regroupera tous les dossiers du contrôle des habitants, du greffe, de la bourse et de la Municipalité est à plein pied, il doit donc être sécurisé.

La Commission tient à remercier **M. Nicolas Biselx** pour ses explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La Présidente remercie les Commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Etienne Weber demande si un local de vote a été prévu dans ce projet.

M. Nicolas Biselx répond que le bureau de vote est prévu dans les nouveaux bureaux, dans la zone accueil.

M. Raymond Chevallier précise qu'en ce qui concerne la sécurité du local, le choix pour un détecteur ou une alarme serait judicieux.

Le Syndic de répondre qu'après renseignements pris auprès de la Préfète, aucune norme de sécurité n'est imposée.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande comment les anciens locaux seront réaffectés.



M. Nicolas Biselx répond que le bureau du Greffe sera aménagé de petites tables et sera destiné à de petites assemblées, mais que l'affectation de l'actuel bureau du contrôle des habitants n'a pas encore été définie.

M. Etienne Weber estime le montant faible et de ce fait se demande quelle marge a été calculée et si la Municipalité s'attend à un dépassement des coûts estimés.

M. Nicola Biselx répond que le devis des travaux effectué par le bureau d'architectes est une estimation complète et que la Municipalité est confiante quant à ces futurs coûts.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis 06/2017 relatif à la transformation de l'ancienne salle du Conseil général en bureau pour l'administration communale **est accepté à l'unanimité** par l'assemblée.

7. Préavis Municipal n° 07/2017 relatif à l'achat d'un nouveau véhicule communal

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Philippe Nicole**, rapporteur, qui apporte les informations complémentaires suivantes :

- La Commission approuve le principe de l'achat d'un deuxième véhicule communal, ceci malgré le fait que le prix de CHF 15'000.- annoncé devrait être dépassé.
- Cet investissement peut aussi être supporté par les liquidités de la Commune.

La Commission tient à remercier **M. Bertrand Gaillard - Syndic** pour ses explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La **Présidente** invite ensuite la Commission ad'hoc à présenter son rapport. **M. Olivier Delay**, rapporteur, apporte les informations complémentaires suivantes :

- Le véhicule communal actuel doit être ménagé, car il est déjà âgé de 11 ans.
- Ce dernier n'est pas très pratique pour réaliser des travaux pour lesquels il faut souvent monter ou descendre du véhicule.
- L'entretien et les coûts d'exploitation d'un tel véhicule sont onéreux.

La position de la Municipalité, que la Commission défend pleinement, est d'acheter par exemple un petit véhicule utilitaire 4X4 style Dacia Pickup benzine et non diesel afin de diminuer la sollicitation du véhicule actuel (camion).

Par la suite, lorsque le camion sera vraiment en trop mauvais état et que les dépenses liées à l'entretien trop importantes, la Commune achèterait un tracteur plus adapté et moins onéreux à l'achat et à l'entretien.

Des devis afin de connaître le coût réel d'un petit véhicule utilitaire sont en cours et font ressortir que la somme de CHF 15'000.- est un peu juste.

Par conséquent, la Commission ad'hoc propose un amendement et invite le Conseil de majorer le préavis en acceptant d'octroyer une somme de CHF 20'000.- au lieu de CHF 15'000.- afin de laisser un peu de souplesse à la Municipalité.

La Commission tient à remercier **M. Bertrand Gaillard - Syndic** pour ses explications.



La Présidente remercie les Commissions pour leur travail. Comme un amendement est requis pour ce préavis, elle donne la parole au **Syndic**.

Le Syndic approuve entièrement la proposition de la Commission a' hoc d'augmenter le budget de l'achat du nouveau véhicule à CHF 20'000.-. Le montant initial de CHF 15'000.- ne laissait effectivement aucune marge.

La parole est ouverte.

M. Etienne Weber demande s'il ne serait pas judicieux de songer à un véhicule électrique étant donné que cela concerne uniquement de petits trajets.

Le Syndic de répondre qu'un véhicule électrique coûterait entre CHF 35'000.- et CHF 40'000.-. Malgré les coûts d'entretien et de combustibles diminués, ce véhicule électrique ne serait jamais rentabilisé.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande où le nouveau véhicule sera stationné.

Le Syndic informe que l'ancien véhicule gardera sa place et que le nouveau sera garé dans le garage libre, à côté du congélateur.

M. José Simon demande s'il ne serait pas mieux d'acheter directement un nouveau camion plutôt que de garder deux véhicules, engendrant des coûts d'entretien importants.

Le Syndic de répondre qu'un petit véhicule serait plus efficace pour les petits travaux de proximité.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle la procédure de vote consistant à d'abord voter l'amendement, puis le préavis.

Décision :

L'amendement au préavis 07/2017 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 20'000.- au lieu de CHF 15'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule communal **est accepté par 32 oui et 4 abstentions** par l'assemblée.

Décision :

Le préavis 07/2017 relatif à l'achat d'un nouveau véhicule communal **est accepté par 34 oui et 2 abstentions** par l'assemblée.

8. Préavis municipal n° 08/2017 relatif à l'octroi d'un prêt au Tennis Club Montcherand pour la réfection des courts

La Présidente invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Philippe Nicole**, rapporteur, qui apporte les compléments d'information et demande de modifications suivantes :

La Commission est favorable à l'octroi d'un prêt au Tennis Club mais propose que :

1. La subvention communale soit de CHF 25'000.- au lieu des CHF 10'000.- proposé, ceci afin de soutenir ce club, comme cela a été le cas pour le Football Club. Tous les deux œuvrant pour notre jeunesse.
2. Le taux d'intérêt variable fixé par la Municipalité en fonction du taux moyen des emprunts communaux soit majoré de 0.5%, afin de participer aux frais engendrés par le prêt.



Elle propose aussi de remplacer le terme participation par subvention au point 1 de la décision du Conseil général.

En conclusion, la Commission gestion-finances recommande au Conseil de décider :

1. Un crédit de CHF 55'000.- est octroyé à la Municipalité pour un prêt au Tennis Club Montcherand pour la réfection des courts de tennis et CHF 25'000.- (amendement) à titre de subvention.
2. Ce montant sera financé par la trésorerie courante.
3. Le montant sera amorti par une annuité constante de CHF 5'500.- avec un taux d'intérêt variable fixé annuellement par la Municipalité en fonction du taux moyen des emprunts communaux majoré de 0.5% (amendement).

La Commission tient à remercier **M. Bertrand Gaillard, Syndic** pour ses explications.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et comme deux amendements sont proposés dans ce rapport, elle donne la parole au Syndic.

Le **Syndic** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la Commission sur le 1^{er} amendement qui est d'accorder un crédit de CHF 55'000.- et une subvention de CHF 25'000.-. Cependant, elle préfère ne pas majorer le taux proposé de 0.5%, favorisant un taux variable selon les emprunts en cours.

La parole n'étant pas demandée, les deux amendements ainsi que le préavis sont soumis au vote.

Décision :

L'amendement au préavis 08/2017 relatif à la majoration du taux de 0.5% **est refusé par 28 non et 8 abstentions** par l'assemblée.

Décision :

L'amendement au préavis 08/2017 relatif à la subvention de CHF 25'000.- au lieu de CHF 10'000.- **est accepté par 27 oui, 2 non et 7 abstentions** par l'assemblée.

Décision :

Le préavis 08/2017 relatif à l'octroi d'un prêt au Tennis Club Montcherand pour la réfection des courts **est accepté par 32 oui, 1 non et 3 abstentions** par l'assemblée.

Au nom du Tennis Club Montcherand et fondateur du Club, **M. Raymond Chevallier** tient à remercier l'Assemblée pour sa décision en précisant que la pérennité du Club est importante pour la Commune.

9. Préavis municipal 09/2017 relatif au budget 2018

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Philippe Nicole**, rapporteur.

La Commission n'a pas de remarques particulières au sujet du budget 2018, celui-ci a été fait avec prudence et peut raisonnablement espérer que les comptes 2018 finissent équilibrés.

Elle recommande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n° 09/2017 relatif au budget 2018 et remercie **MM. Eric Martin et Jean-Pierre Blanchet** pour leur disponibilité et leurs explications.



La Présidente remercie la Commission pour son travail et donne la parole à la Municipalité pour un complément d'information.

M. Eric Martin informe l'assemblée qu'avec les sommes supplémentaires octroyées lors de l'acceptation des préavis présentés lors de cette séance, CHF 1'000.- en sus (amortissement sur 5 ans) pour le véhicule communal et CHF 15'000.- en sus pour le Tennis Club augmentent le budget 2018, ce qui représente un déficit de CHF 66'200.- au lieu des CHF 50'200.- initiaux.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Daniel Wagnière demande si, au vu de l'excédent de budget présenté, il ne serait pas judicieux de songer à échelonner les projets votés ce soir dans le temps.

M. Eric Martin précise que pour l'éclairage public, il a été décidé de fixer ce projet en 2018 car c'est un bon signal pour la collectivité. De plus, une contribution au sol des distributeurs d'électricité de CHF 10'000.- sera octroyé, avec un amortissement sur 6 ans, ce qui représente une bonne affectation. Il est important d'aller de l'avant pour commencer à faire des économies d'énergie.

En ce qui concerne le véhicule communal et étant donné l'état du camion, c'est une nécessité d'acquérir un nouveau véhicule rapidement pour économiser l'ancien. Concernant le prêt au Tennis-Club, il s'agit là également d'une nécessité, la réfection des courts devant être effectuée rapidement.

M. Jean-Pierre Blanchet, boursier, informe l'Assemblée qu'un budget est toujours élaboré avec un excédent de charges dans le but de permettre de respecter le budget et de ne pas dépasser les coûts. Les revenus sont estimés à la baisse mais souvent les revenus fiscaux apportent de bonnes surprises. De plus, nous avons pu constater ces dernières années, que les comptes sont souvent meilleurs que le budget annoncé. D'autre part, les préavis ayant été acceptés, il est difficile de revenir en arrière.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande comment la Municipalité suit les subventions octroyées par les différents organismes et s'assure que tout a été viré de manière correcte.

Le Syndic de répondre que le seul cas connu pour l'instant est le prêt pour le Tennis Club. Il informe que des contacts permanents ont été établis entre le Comité et la Municipalité et que des devis ont été présentés. La Municipalité va suivre l'avancée des travaux.

M. Raymond Chevallier précise que le Tennis-Club va percevoir une subvention d'une valeur entre CHF 8'000.- à CHF 10'000.- de la part du Service des Sports et Loisirs du Canton.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis 09/2017 relatif au budget 2018 est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

10. Communications du Bureau

La Présidente revient sur l'invitation parue dans le dernier Pique-Raisinets, destiné aux jeunes citoyens de la Commune éventuellement intéressés à participer au scrutin du 4 mars 2018 afin de découvrir le fonctionnement de scrutateur.



La **Présidente** remercie de Bureau du Conseil et la Municipalité pour leur soutien et souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

11. Communications de la Municipalité

M. Michel Greppin remercie l'Assemblée pour sa confiance quant au remplacement de l'éclairage public.

M. Nicolas Biselx informe que les radars préventifs ne seront finalement pas à demeure dans les communes, malgré ce qui avait été promis initialement.

Concernant la Police du Nord Vaudois, il informe que si Orbe se désiste de cette Association, Montcherand ne pourra plus en faire partie. Une décision sera prise prochainement. Il invite l'Assemblée à lire le rapport d'audit de la Cour des Comptes à ce sujet.

M. Eric Martin informe le Conseil que nos sources sont au plus bas et que l'approvisionnement en eau à la Commune d'Orbe est momentanément stoppé. Il demande à l'Assemblée d'en faire un usage le plus consciencieusement possible.

M. Bertrand Gaillard rappelle la vente de sapins de Noël, la fenêtre de l'Avent ainsi que le vin chaud prévu le lundi 11 décembre 2017. Il remercie les Conseillers pour leur participation aux séances et souhaite à chacun un Joyeux Noël et une bonne année 2018.

12. Divers et propositions individuelles

Concernant l'éclairage public, **M. Etienne Weber** informe l'Assemblée que lors de la 1^{ère} mise à l'enquête, un dysfonctionnement était apparu dans le projet. Le pylône en-dessous de chez lui était un mètre trop haut. A l'époque, la Municipalité avait refusé un quelconque changement. Comme des travaux sont prévus prochainement, il se demande si ce ne serait pas l'occasion de mettre ce pylône aux normes.

M. Michel Greppin prend bonne note de cette remarque et va discuter de ce problème en temps voulu avec VO et étudier la chose avec la Municipalité.

M. Raymond Chevallier demande si un nettoyage et l'évacuation d'objets inutiles autour du battoir pourraient être effectués.

Le **Syndic** précise qu'il n'est pas du ressort de la Commune ; le battoir étant loué par de tierces personnes. La vente n'a pas encore été effectuée mais la résolution de ce problème est en cours.

M. Raymond Chevallier informe qu'une décharge de composites sauvages a été créée au chemin des Plantages en direction de la Commune de Valeyres.

Le **Syndic** répond qu'il est difficile d'intervenir à moins de prendre les gens sur le fait ou de poser un panneau "Décharge interdite". Il note que ce ne sont pas forcément des habitants de Montcherand qui sont en cause.

M. François Viret rebondit sur le fait que la vente du battoir n'est pas encore effectuée et demande si une promesse de vente a déjà été déposée ou si la Commune peut encore se porter partie intéressée.



Le Syndic de répondre que le battoir est un bâtiment privé appartenant à la société de Laiterie. Les locataires actuels sont en voie de devenir propriétaires. A l'époque, la Municipalité avait étudié le projet mais le battoir n'est pas très pratique et surtout, se trouve sur une zone agricole et il n'est pas possible légalement de construire un bâtiment destiné à la voirie sur un tel terrain.

M. François Viret demande si un particulier peut effectuer des travaux même en zone agricole.

Le Syndic répond que les activités d'un particulier sont considérées comme para-agricoles et sont donc autorisées.

Mme Charlotte Chevallier demande s'il serait possible de combler les trous sur le chemin qui longe la forêt en direction de Valeyres.

Le Syndic de répondre que ce chemin appartient à la Commune de Valeyres.

M. Raymond Chevallier demande des détails concernant le Plan Général d'Affectation et si les propriétaires en zone constructibles auraient des opportunités de construire.

Le Syndic de répondre que le PGA avance à petits pas et que la Commune est en attente d'une décision du Grand Conseil puis d'un retour de la Confédération. Les propriétaires concernés ont été approchés mais les discussions auront lieu en 2018. Rien de concret n'est donc à présenter pour le moment. Lors d'un prochain Conseil, l'urbaniste sera présent.

M. Raymond Chevallier demande si les privés peuvent déjà mettre leurs terrains en zone constructible.

Le Syndic parle de dézoner car aucune nouvelle zone à bâtir ne sera créée.

M. Claude Martin propose de mettre un article dans l'Omnibus destiné aux propriétaires de chiens concernant les crottes toujours plus nombreuses et particulièrement nocives pour le bétail. Il fait notamment référence à un article paru dernièrement dans le journal "Terre et Nature".

Le Syndic propose un rappel plutôt dans le Pique-Raisinets que dans l'Omnibus en mentionnant l'article de Terre & Nature.

13. Appel

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt les débats et demande à la secrétaire de procéder à l'appel. 37 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 20h30, la Présidente lève la séance et invite l'Assemblée à se rendre à la buvette du Grand Conseil où un cocktail dînatoire est offert par la Municipalité.

La Présidente du Conseil



Joëlle Tripod



La Secrétaire



Martine Peter